



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION ET
DES LIBERTÉS
PUBLIQUES
Bureau des Élections et de
la Police Générale

Perpignan, le - 6 JUIL. 2007

ARRETE N° 2351/2007

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° 1026/2007
EN DATE DU 30 MARS 2007 RELATIF
À LA RÉGLEMENTATION DE LA POLICE GÉNÉRALE
DES DÉBITS DE BOISSONS

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU les articles L 2212-2 et L 2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1026/2007 du 30 mars 2007 relatif à la réglementation de la police générale des débits de boissons ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 7 de l'arrêté n° 1026/2007 du 30 mars 2007 est modifié comme suit :

« Article 7 : Le Préfet ou le Sous-Préfet territorialement compétent pourra également par dérogation aux dispositions de l'article 3 et, sur demande expresse du maire d'une commune, accorder une ou des dérogations individuelles d'ouverture tardive jusqu'à 5 heures du matin lors d'événements culturels majeurs ayant un retentissement national ou international ».

Article 2 :

- Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales
- MM. les Sous-Préfets des arrondissements de CERET et de PRADES
- Mmes et MM. les Maires du département
- M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales
- M. le Directeur départemental de la Sécurité Publique

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Copie certifiée conforme à l'original
Pour le Préfet et par délégation
P/L'Attachée Principale, Chef de Bureau absente
L'Adjoint au Chef de Bureau,

Cathy COMES

PERPIGNAN, le - 6 JUIL. 2007

LE PREFET,

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale

Anne-Gaëlle BAUDOUIN

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66
DCLCV, 04.68.51.68.00

Renseignements : INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0094